

APPEL À PROJETS ASSOCIATIFS 2027

Prévention de l'implication des jeunes dans les trafics de stupéfiants, accompagnement des familles et réappropriation du quartier de l'Almont

Quartier de l'Almont – Melun Année 2027

1. CONTEXTE ET INTRODUCTION

Le quartier de l'Almont à Melun est un quartier prioritaire de la politique de la ville qui compte environ 5 139 habitants. Il dispose de nombreux équipements et services de proximité, notamment des établissements scolaires, un collège, un gymnase, le parc de Spelthorne, un centre social, une structure jeunesse et différents acteurs sociaux intervenant quotidiennement auprès des habitants.

Le quartier a toutefois été fortement marqué ces dernières années par la présence de trafics de stupéfiants et par les violences qui y sont associées. Le rapport de présentation du projet LIMITS souligne notamment les conséquences de cette situation sur les habitants, avec un sentiment d'insécurité, une dégradation de l'image du quartier et une perte de confiance dans les institutions. Depuis l'opération policière menée en janvier 2025, l'activité du trafic a cependant nettement diminué, créant une opportunité pour renforcer les actions de prévention, d'accompagnement et de réappropriation du territoire.

C'est dans ce contexte que la Ville de Melun, la Préfecture de Seine-et-Marne et le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) de la Communauté d'agglomération Melun Val de Seine ont construit le plan d'action LIMITS, dans le cadre de l'appel à projets de la MILDECA – « Limiter l'implication des jeunes dans les trafics de stupéfiants ». (voir le référentiel LIMITS sur ce lien : [MILDECA | Prévenir la participation des jeunes aux trafics de stupéfiants, un référentiel pour guider l'action publique](#))

Le plan LIMITS repose sur une approche globale : prévenir l'entrée des jeunes dans les trafics, accompagner ceux qui sont déjà en situation de vulnérabilité ou d'implication, soutenir les familles, renforcer les compétences des professionnels et favoriser la réappropriation des espaces publics par les habitants.

Dans ce cadre, et afin de poursuivre la dynamique engagée, un appel à projets associatifs est lancé pour l'année 2027 pour une durée d'un an.

Cet appel à projets a vocation à permettre aux associations et acteurs associatifs du territoire de proposer des initiatives nouvelles ou de développer des actions existantes permettant de

contribuer concrètement à la prévention des trafics de stupéfiants et à l'amélioration du cadre de vie dans le quartier de l'Almont.

La démarche se veut volontairement ouverte et partenariale : les projets proposés pourront prendre des formes diverses dès lors qu'ils répondent aux besoins du territoire et qu'ils contribuent aux objectifs du présent appel à projets.

2. OBJECTIFS DE L'APPEL À PROJETS

L'appel à projets poursuit un objectif général :

Limiter l'implication des jeunes du quartier de l'Almont dans les trafics de stupéfiants en développant des actions de prévention, d'accompagnement, de soutien aux familles et de réappropriation positive de l'espace public.

Les projets pourront notamment contribuer à :

- prévenir l'entrée des jeunes dans les trafics de stupéfiants ;
- renforcer les capacités des jeunes à résister à la pression du groupe et aux influences négatives ;
- lutter contre la banalisation et la valorisation des trafics ;
- développer l'estime de soi, les compétences psychosociales et les capacités d'agir des jeunes ;
- proposer aux jeunes des alternatives positives au trafic à travers le sport, la culture, les loisirs, l'engagement, la formation ou l'insertion ;
- accompagner individuellement ou collectivement les jeunes en situation de vulnérabilité ou déjà impliqués dans les trafics ;
- favoriser les parcours de réussite et l'ouverture vers d'autres perspectives ;
- renforcer le rôle et les compétences des parents ;
- soutenir les familles confrontées aux conséquences des trafics ;
- favoriser le dialogue entre les jeunes, les familles et les institutions ;
- développer la présence associative et les activités dans les espaces publics ;
- favoriser la réappropriation des espaces du quartier par les habitants ;
- améliorer le cadre de vie et l'image du quartier ;
- développer des activités en pied d'immeuble et dans les espaces aujourd'hui insuffisamment investis ;
- créer des espaces de rencontre, de convivialité et de participation des habitants ;
- favoriser les initiatives portées directement par les habitants ;
- renforcer la coopération entre les associations et les acteurs institutionnels du quartier.

3. AXES PRIORITAIRES

Les associations peuvent déposer un projet relevant d'un ou plusieurs des quatre axes suivants.

AXE 1 – AGIR AUPRÈS DES JEUNES

Les projets devront contribuer à prévenir l'implication des jeunes dans les trafics et à leur proposer des alternatives positives.

Peuvent notamment être proposés :

- ateliers de prévention des conduites à risques ;
- actions autour des compétences psychosociales ;
- ateliers de sensibilisation aux mécanismes de recrutement dans les trafics ;
- actions de prévention liées aux réseaux sociaux et au recrutement en ligne ;

- théâtre-forum, vidéo, musique, expression artistique ou médias ;
- projets sportifs ou culturels ;
- ateliers de citoyenneté et d'engagement ;
- rencontres avec des professionnels ou des personnes ayant construit des parcours de réussite ;
- actions favorisant l'orientation, la formation et l'insertion ;
- chantiers éducatifs ou projets collectifs valorisant les jeunes ;
- actions « aller-vers » et présence dans l'espace public ;
- accompagnement spécifique de jeunes particulièrement vulnérables ;
- actions permettant de favoriser la sortie des situations d'implication dans les trafics, en complément des dispositifs existants.

Les projets devront rechercher autant que possible une approche positive et valorisante, permettant aux jeunes de développer de nouvelles perspectives et de construire un sentiment d'appartenance au quartier.

AXE 2 – AGIR AUPRÈS DES PARENTS ET DES FAMILLES

Les familles constituent un acteur essentiel de la prévention.

Les projets pourront notamment porter sur :

- le soutien à la parentalité ;
- les compétences psychosociales des parents ;
- la compréhension des conduites à risques et des mécanismes d'influence ;
- la prévention des conduites addictives ;
- l'accompagnement des parents confrontés à des situations de vulnérabilité de leurs enfants ;
- des groupes de parole et d'échanges ;
- des actions permettant de rompre l'isolement des familles ;
- des sorties ou activités favorisant le répit et le renforcement des liens familiaux ;
- des actions favorisant le dialogue entre parents, jeunes, associations et institutions ;
- des actions permettant aux parents de participer davantage à la vie du quartier.

Une attention particulière sera portée aux projets permettant de renforcer le pouvoir d'agir des parents et leur capacité à repérer et prévenir les situations de vulnérabilité.

AXE 3 – OCCUPER L'ESPACE PUBLIC ET AMÉLIORER LE CADRE DE VIE

La réappropriation positive des espaces publics constitue un axe essentiel du projet LIMITS.

Les associations sont invitées à proposer des projets permettant de développer une présence régulière et positive dans le quartier.

Peuvent notamment être envisagés :

- animations en pied d'immeuble ;
- activités sportives, culturelles ou artistiques en extérieur ;
- repas partagés et événements conviviaux ;
- fêtes de quartier ;
- ateliers de jardinage et jardins partagés ;
- opérations d'embellissement du quartier ;
- chantiers participatifs avec les jeunes et les habitants ;
- projets artistiques dans l'espace public ;

- mobilier ou aménagements légers favorisant la convivialité ;
- actions autour de la propreté et du respect des espaces communs ;
- animations pendant les vacances scolaires ;
- événements réguliers permettant une présence associative dans les secteurs les plus fragilisés ;
- initiatives favorisant la rencontre entre générations ;
- actions permettant de faire vivre les espaces aujourd'hui peu fréquentés par les habitants.

Les projets devront autant que possible être construits avec les habitants, et non uniquement pour eux.

AXE 4 – MOBILISATION DES HABITANTS ET DYNAMIQUE COLLECTIVE

Cet axe vise à favoriser une mobilisation collective autour de la vie du quartier et à renforcer les solidarités locales.

Les projets pourront notamment concerner :

- la création ou l'animation de collectifs d'habitants ;
- des initiatives de type « voisins solidaires » ;
- des cafés des habitants ou cafés des familles ;
- la réactivation de locaux ou espaces vacants ;
- des projets portés directement par des habitants accompagnés par une association ;
- des actions favorisant le dialogue entre habitants et institutions ;
- des initiatives intergénérationnelles ;
- des projets valorisant l'image et les ressources du quartier ;
- des actions de communication positive réalisées avec les habitants ;
- des projets permettant de renforcer le sentiment d'appartenance au quartier.

4. PUBLICS PRIORITAIRES

Les projets devront prioritairement bénéficier aux habitants du quartier de l'Almont, avec une attention particulière portée :

- aux enfants et adolescents ;
- aux jeunes de 11 à 25 ans ;
- aux jeunes particulièrement exposés aux conduites à risques ou aux phénomènes d'influence ;
- aux jeunes en situation de décrochage ou de rupture ;
- aux jeunes déjà impliqués ou susceptibles d'être impliqués dans les trafics ;
- aux parents et aux familles ;
- aux habitants directement confrontés aux conséquences des trafics ;
- aux habitants souhaitant participer à l'amélioration de leur quartier.

Les projets pourront cibler un public spécifique ou plusieurs catégories de publics.

5. PRINCIPES ATTENDUS DES PROJETS

Les projets devront respecter les principes suivants :

- Une démarche de prévention
- Les actions devront agir sur les facteurs de risque et développer les facteurs de protection, en particulier les compétences psychosociales, le lien familial, l'estime de soi, la réussite éducative, l'insertion et l'engagement.
- Une démarche partenariale

- Les projets devront rechercher la complémentarité avec les acteurs déjà présents sur le quartier : services municipaux, centre social La Boussole, service jeunesse, prévention spécialisée, médiation, établissements scolaires, bailleurs, acteurs de la politique de la ville, etc.
- Le rapport LIMITS prévoit précisément une organisation fondée sur des groupes de travail opérationnels associant les acteurs institutionnels et associatifs du quartier.
- Une démarche d'« aller-vers »
- Les projets devront, lorsque cela est pertinent, aller à la rencontre des jeunes et des habitants dans leurs lieux de vie, notamment dans les espaces publics et en pied d'immeuble.
- Une démarche de participation des habitants
- Les habitants, et notamment les jeunes et les familles, devront être associés autant que possible à la conception, à la réalisation et à l'évaluation des actions.
- Une démarche d'évaluation

Chaque projet devra prévoir des indicateurs permettant de mesurer sa réalisation et ses résultats.

6. CRITÈRES DE SÉLECTION

Les projets seront examinés au regard des critères suivants :

1. Pertinence par rapport aux enjeux du quartier

Le projet répond-il réellement aux problématiques identifiées dans le quartier de l'Almont ?

2. Contribution à la prévention des trafics

Le projet permet-il de réduire les facteurs susceptibles de favoriser l'implication des jeunes dans les trafics ou de renforcer les facteurs de protection ?

3. Pertinence du public ciblé

Le public visé correspond-il aux publics prioritaires du présent appel à projets ?

4. Ancrage territorial

Le projet est-il réellement mis en œuvre dans le quartier de l'Almont et bénéficie-t-il prioritairement à ses habitants ?

5. Qualité de la démarche proposée

Les objectifs, les moyens, les modalités d'intervention et le calendrier sont-ils clairement définis ?

6. Capacité à mobiliser les habitants

Le projet favorise-t-il la participation active des habitants, des jeunes ou des familles ?

7. Faisabilité

L'association dispose-t-elle des compétences, moyens humains et moyens matériels nécessaires à la réalisation du projet ?

8. Évaluation

Le projet prévoit-il des indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant d'en mesurer les résultats ?

9. Maîtrise budgétaire

Le budget proposé est-il cohérent avec les objectifs, le nombre de bénéficiaires et les moyens mobilisés ?

10. Pérennité et complémentarité des financements

Le projet identifie-t-il les autres financements mobilisables et évite-t-il les doubles financements ?

Une attention particulière pourra être portée aux projets co-construits par plusieurs associations ou acteurs du territoire, ainsi qu'aux projets permettant de toucher des jeunes ou des familles qui fréquentent peu les structures existantes.

7. DOSSIER DE CANDIDATURE

Les associations candidates devront transmettre un dossier présentant de manière précise :

- l'identité de l'association ;
- son objet et ses principales activités ;
- son expérience sur les thématiques concernées ;
- Nature du projet
- les partenariats envisagés ;
le public ciblé
le nombre prévisionnel de bénéficiaires ;
- les modalités de mise en œuvre ;
- le calendrier prévisionnel ;
- les moyens humains et matériels mobilisés ;
- les modalités de mobilisation des habitants ;
- les modalités de partenariat avec les acteurs du quartier ;
- les indicateurs d'évaluation ;
- le budget prévisionnel détaillé ;
- le montant de la subvention sollicité.

Le dossier devra être renseigné dans le cadre du Cerfa n°12156*06

8. MODALITÉS DE TRANSMISSION

Le dossier devra être renseigné dans le cadre du Cerfa n°12156*06

Les associations sont invitées à adresser leur candidature avant le : **15 décembre 2026**

Le dossier devra être transmis à l'adresse suivante : secretariat.cisped@camvs.com

Objet du mail : APPEL À PROJETS LIMITS 2027 – NOM DE L'ASSOCIATION – NOM DU PROJET

Les associations pourront déposer un ou plusieurs projets, y compris des projets relevant de plusieurs axes.

Il est toutefois demandé de présenter chaque projet de manière distincte afin de permettre une instruction précise de chaque proposition.

9. BUDGET ET FINANCEMENT

Le financement des projets sera étudié dans la limite des crédits disponibles au titre du programme LIMITS et des financements mobilisables pour l'année 2027.

Le montant sollicité devra être justifié au regard :

- du nombre de bénéficiaires ;
- du nombre d'actions prévues ;
- de la durée du projet ;
- des moyens humains nécessaires ;
- des dépenses directement liées à la mise en œuvre ;
- des éventuels cofinancements.

Les crédits devront être utilisés conformément à l'objet de la subvention et les associations retenues devront produire les éléments de bilan et d'évaluation demandés.

10. SUIVI ET ÉVALUATION

Les associations retenues s'engageront à participer au suivi du projet LIMITS et à transmettre les éléments nécessaires à son évaluation.

Les indicateurs pourront notamment porter sur :

- le nombre de participants ;
- l'âge et le profil des bénéficiaires ;
- la part de jeunes et de familles du quartier ;
- le nombre d'actions réalisées ;
- le taux de participation ;
- la régularité de fréquentation ;
- le nombre de partenaires mobilisés ;
- le nombre de jeunes accompagnés individuellement ;
- l'évolution des connaissances et représentations concernant les trafics ;
- l'évolution des compétences psychosociales lorsque cela est pertinent ;
- le nombre d'habitants mobilisés dans les actions de quartier ;
- la fréquentation des espaces publics investis ;
- la satisfaction des participants ;
- les résultats qualitatifs observés.

Un bilan qualitatif et financier devra être transmis à l'issue de l'action, conformément aux modalités de suivi du programme LIMITS.

11. ARTICULATION AVEC LE PROJET LIMITS

Les projets sélectionnés devront contribuer à la mise en œuvre du plan LIMITS et pourront notamment prolonger les actions déjà identifiées dans celui-ci :

- développement des compétences psychosociales ;
- prévention de l'influence des pairs ;
- prévention des risques liés aux réseaux sociaux ;
- ateliers d'expression et de création ;
- chantiers jeunes ;
- accompagnement des jeunes impliqués dans les trafics ;
- soutien psychologique et éducatif aux parents ;
- sorties et actions de répit pour les familles ;

- réappropriation des espaces du quartier ;
- jardins partagés ;
- animations en pied d'immeuble ;
- activités sportives, artistiques et culturelles ;
- mobilisation des habitants ;
- réinvestissement des locaux vacants.

Ces orientations sont directement issues du programme d'actions LIMITS, qui prévoit notamment des actions auprès des jeunes, des familles et des habitants ainsi que des actions visant à occuper et réinvestir l'espace public.

12. CONCLUSION

À travers cet appel à projets, la Ville de Melun et ses partenaires souhaitent donner aux associations la possibilité de proposer des réponses concrètes, innovantes et adaptées aux réalités du quartier de l'Almont.

L'objectif est de ne pas limiter la prévention des trafics à une approche uniquement centrée sur les comportements à risque, mais de travailler plus largement sur les conditions permettant aux jeunes et aux familles de trouver leur place dans le quartier, de développer leurs capacités d'agir et de construire des parcours positifs.

Prévenir l'implication des jeunes dans les trafics, c'est également leur proposer des alternatives, soutenir les familles, renforcer les solidarités et faire vivre les espaces du quartier.

Les associations sont ainsi invitées à proposer des projets permettant de prévenir, accompagner, mobiliser et occuper positivement le territoire, dans une logique de coopération avec l'ensemble des acteurs du quartier de l'Almont.

La réussite de cette démarche repose sur la mobilisation collective des associations, des habitants, des jeunes, des familles et des institutions.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Étape	Date
Publication de l'appel à projets	16. Octobre 2026
Date limite de dépôt des candidatures	15. décembre 2026
Instruction des projets	15. décembre – 20. Janvier 2027
Information des associations retenues	Février 2026
Mise en œuvre des actions	Du 1er février 2027 au 31 décembre 2027
Bilan des actions	Avant 28 février 2028

Contact : Mathilde.hansen@camvs.fr